

RCS : BOBIGNY Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

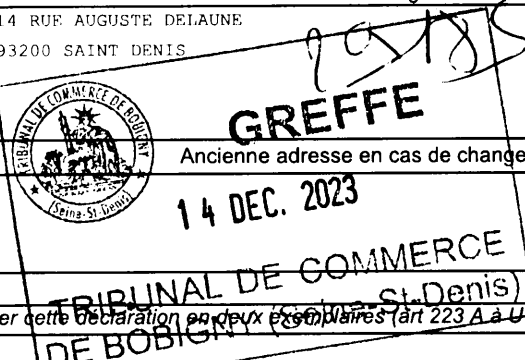
Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2006 B 03218 Numéro SIREN : 490 203 056 Nom ou dénomination : A3R EUROPLUS
--

Ce dépôt a été enregistré le 14/12/2023 sous le numéro de dépôt 29185

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

2022

Exercice ouvert le 01012022		et clos le 31122022		Régime simplifié d'imposition		X	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal			
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre							
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case							
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE							
Désignation de la société :				Adresse du siège social :			
A3R EUROPLUS SARL 14 RUE AUGUSTE DELAUNE 93200 SAINT DENIS France				14 RUE AUGUSTE DELAUNE 93200 SAINT DENIS			
SIRET 49020305600012							
Adresse du principal établissement :							
RÉGIME FISCAL DES GROUPES							
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)							
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante							
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :							
SIRET :							
B ACTIVITE							
Activités exercées SERVICES				Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐			
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)							
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal				Déficit	
		Bénéfice imposable à 15 %		29 552		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%	
2 Plus-values		PV à long terme imposables à 15%				PV à long terme imposables à 19%	
		Autres PV imposables à 19%				PV exonérées (art. 238 quindecies)	
		PV à long terme imposables à 0%					
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches							
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies ☐		Jeunes entreprises innovantes ☐		Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur ☐		Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies ☐	
Entreprise nouvelle, art. 44 septies ☐		Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies ☐		Autres dispositifs ☐			
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies ☐		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies ☐					
Société d'investissement immobilier cotée ☐		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%			
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W ☐							
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)							
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts.							
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.							
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)							
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %							
F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC							
1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre ☐							
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :							
3- Si vous êtes l'entreprise désignée pour le dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre : ☐							
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom et le numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe							
G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE							
ECF ☐ Nom et adresse du prestataire							
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?				Si oui, indication du logiciel utilisé			
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :				Nom et adresse du conseil :			
Tél :				Tél :			
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :				Identité du déclarant :			
CGA ☐ Viseur conventionné ☐ N° d'agrément CGA				A3R EUROPLUS Date : 09052023 Lieu : ST DENIS Qualité : GERANT Nom du signataire : M. RADI ABDELLATIF Rue Auguste Delaune 93200 Saint-Denis Tél.: 09 69 18 68 81 Siret 49020305600018			

1

BILAN SIMPLIFIÉ

N° 2033-A-SD 2022

Désignation de l'entreprise <u>A3R EUROPLUS SARL</u>										Néant ☐ *										
Adresse de l'entreprise <u>14 RUE AUGUSTE DELAUNE 93200 SAINT DENIS</u>																				
SIREN <table border="1" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"> <tr> <td>4</td><td>9</td><td>0</td><td>2</td><td>0</td><td>3</td><td>0</td><td>5</td><td>6</td> </tr> </table>												4	9	0	2	0	3	0	5	6
4	9	0	2	0	3	0	5	6												
Durée de l'exercice en nombre de mois* <table border="1" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"> <tr> <td>1</td><td>2</td> </tr> </table>						1	2	Durée de l'exercice précédent* <table border="1" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"> <tr> <td>1</td><td>2</td> </tr> </table>						1	2					
1	2																			
1	2																			
										Exercice N clos le										
										<table border="1" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"> <tr> <td>3</td><td>1</td><td>1</td><td>2</td><td>2</td><td>0</td><td>2</td><td>2</td> </tr> </table>		3	1	1	2	2	0	2	2	
3	1	1	2	2	0	2	2													
ACTIF										Brut 1										
										Amortissements-Provisions 2										
										Net 3										
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles <u>Fonds commercial *</u>								010		012									
	Autres *								014		016									
	Immobilisations corporelles *								028	19 349	030	16 674								
	Immobilisations financières * (1)								040	2 043	042	2 043								
	Total I (5)								044	21 392	048	16 674								
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *								050		052								
		Marchandises *								060		062								
	Avances et acomptes versés sur commandes								064		066									
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *								068	18 860	070	18 860							
		Autres* (3)								072	3 966	074	3 966							
	Valeurs mobilières de placement								080		082									
	Disponibilités								084	101 027	086	101 027								
Charges constatées d'avance*								092		094										
Total II								096	123 852	098	123 852									
Total général (I + II)										110	145 244	112	16 674							
PASSIF																				
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*								120		2 000									
	Écarts de réévaluation								124											
	Réserve légale								126		200									
	Réserves réglementées*								130											
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*								131		132									
	Report à nouveau								134		62 708									
	Résultat de l'exercice								136		24 656									
	Provisions réglementées								140											
	Total I								142		89 564									
Provisions pour risques et charges										Total II	154									
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées								156											
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours								164											
	Fournisseurs et comptes rattachés*								166		3 775									
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)								169	358	172	35 230								
Produits constatés d'avance								174												
Total III								176		39 006										
Total général (I + II + III)										180		128 570								
RENVIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d' un an	195													
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	3 000												
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184													

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise A3R EUROPLUS SARL				Néant ☐		*		
A — RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		018	Exercice N clos le		3 1 1 2 2 0 2 2			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*				209		210			
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires		215		214			
		Services*			217		218	227 673		
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)						222			
	Production immobilisée*						224			
	Subventions d'exploitation reçues						226			
	Autres produits						230			
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)							232	227 673		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)						234	20 871		
	Variation de stock (marchandises)*						236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)						238			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*						240			
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : 5 648 - mobilier :)						242	47 255		
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	979			244	979		
	Rémunérations du personnel*						250	107 166		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)						252	20 981		
	Dotations aux amortissements*						254	866		
	Dotations aux provisions						256			
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*		259				262	2	
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260						
Total des charges d'exploitation (II)							264	198 121		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							270	29 552		
Produits financiers (III)		280			Charges financières (V)		294			
Produits exceptionnels (IV)							290			
Charges exceptionnelles (VI)		dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		347			300	463		
		dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquiés D)		348						
Impôts sur les bénéfices* (VII)							306	4 433		
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)							310	24 656		
B — RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. I, le déficit comptable col. 2				312	24 656	314		
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*				316					
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318					
	Provisions non déductibles*				322					
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)				324		4 433			
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*	248		330	463		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		249		251				
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999				
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997			
	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986		ZFU-TE (44 octies A)	987			342		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981		JEI (44 sexies A)	989					
	ZRD (44 terdecies)	127		ZRR (44 quindecies)	138					
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991		Investissements outre-mer						
	ZFANG (44 quaterdecies)	345								
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)	992		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993					
	Dont divers	Créanc report en arrière du déficit	346		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies)	655			350	
		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	643		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies B)	645				
		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies C)	647		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies D)	648				
		Déduction except. simulateur de conduite (art. 39 decies E)	641		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)	990				
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	649							
	Bénéfices col. 1 Déficit col. 2					352	29 552	354		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS										
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356					
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :						360			
Bénéfices col. 1 Déficit col. 2					370	29 552	372			
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS										

[illegible]

Désignation de l'entreprise : A3R EUROPLUS SARL

Néant ☐ *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales agencements divers	450	14 389	452	3 000	454		456	17 389	
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470	1 960	472		474		476	1 960	
Immobilisations financières		480	2 043	482		484		486	2 043	
TOTAL		490	18 392	492	3 000	494		496	21 392	

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Fonds commercial		495		497		498		499	
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	13 848	532	866	534		536	14 714
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546	
	Matériel de transport	550		552		554		556	
	Autres immobilisations corporelles	560	1 960	562		564		566	1 960
TOTAL		570	15 808	572	866	574		576	16 674

III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10

Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values					
					Court terme *	Long terme				
						19% ⑥	15% ou 12,8% ⑦	0% ⑧		
	①	②	③	④	⑤					
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589		
Plus-values taxables à 19% (1)					579	Régularisations	590	583	594	595
TOTAL					596	585	597	599		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Désignation de l'entreprise : A3R EUROPLUS SARL

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées*	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL		680	682	684	686

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982	
Déficits transférés de plein droit article 209-II-2 du CGI)	982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter
Déficits imputés		983	
Déficits reportables		984	
Déficits de l'exercice		860	
Total des déficits restant à reporter		870	

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives			381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin			325	
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			327	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *			380	
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS			326	
N° du centre de gestion agréé			388	
Montant de la TVA collectée			374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)			378	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant			399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI			397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise : A3R EUROPLUS SARL				Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01012022		et clos le : 31122022		Durée en nombre de mois 1 2	
DECLARATION DES EFFECTIFS					
Effectif moyen du personnel * :				376	
dont apprentis				657	
dont handicapés				651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale				861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE					
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				108	227 673
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés				118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				119	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges				105	
				TOTAL 1	106 227 673
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun				115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				143	
Subventions d'exploitation reçues				113	
Variation positive des stocks				111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				153	
				TOTAL 2	144
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)					
Achats				121	33 936
Variation négative des stocks				145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances				125	11 567
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				146	22 623
Taxes déductibles de la valeur ajoutée.				133	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun				148	2
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				150	
				TOTAL 3	152 68 128
IV - Valeur ajoutée produite					
Calcul de la Valeur Ajoutée				TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137 159 545
V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC-SD et 1329-DEF)				117	159 545
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD					
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre					
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE (cocher la case)				020	X
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)				022	227 673
Effectifs au sens de la CVAE *				023	5
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)				026	
Période de référence		024	du	01012022	160 au 31122022
Date de cessation				186	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

A3R EUROPLUS SARL

Société à Responsabilité Limitée

Capital Social: 2000 euros

Siège social: 14, rue Auguste Delaune 93200 Saint Denis

RAPPORT DE GESTION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2023

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réuni en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2022 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, le chiffre d'affaires s'est élevé à 227 673 Euro.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 198 121 Euro.

Le résultat d'exploitation se solde par un bénéfice de 29 552 EUROS.

EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

En 2022, notre société devrait développer son chiffre d'affaires et maîtriser ses charges.

Depuis le 31/12/2022, date de la clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

RESULTATS - AFFECTATION

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 24 656 Euro.

Nous vous proposons également de bien vouloir approuver l'affectation de ce bénéfice qui s'élève à 24 656 Euro comme suit :

Report à nouveau 24 656 Euro

Nous vous invitons à adopter le texte des résolutions qui sont soumises à votre vote.

M.RADI ABDELLATIF


A3R EUROPLUS
14 Rue Auguste Delaune
93200 Saint-Denis
Tél.: 09 64 18 68 81
Siret 49020305600018

A3R EUROPLUS SARL

Société à Responsabilité Limitée

Capital Social: 2000 euros

Siège social: 14, rue Auguste Delaune 93200 Saint Denis

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2022

L'an deux mille vingt-trois,
Le 30 JUIN,
A 11 heures,

Les associés de la société SARL A3R EUROPLUS au capital de 2000 Euros, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, sur convocation de la gérance.

Les associés présents ou représentés possédant plus de la moitié des parts sociales, l'Assemblée Générale Ordinaire est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur RADI ABDELLATIF, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion établi par la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du code de commerce, établis par la gérance.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2022, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

A3R EUROPLUS SARL

Société à Responsabilité Limitée

Capital Social: 2000 euros

Siège social: 14, rue Auguste Delaune 93200 Saint Denis

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance, de ce bénéfice qui s'élève à 24 656 Euro comme suit:

Report à nouveau 24 656 Euro

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant, le président de séance et les associés.

Certifié conforme

RADI ABDELLATIF

Associés Présents

Radi Abdelkrim

A3R EUROPLUS
14 Rue Auguste Delaune
93200 Saint-Denis
Tél.: 09 64 18 68 81
Siret 49020305600018